

DECRET n° 98-72 du 23 Février 1998
PORTANT NOMINATION DES MAGISTRATS
DE LA COUR D'APPEL DE DOLISIE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;

Vu la Loi n°023/92 du 20 Août 1992 portant statut de la Magistrature;

Vu le Décret 002/97 du 2/11/97 portant nomination des Membres du
Gouvernement.

DECRETE :

Article 1er : Les Magistrats dont les noms et prénoms suivent sont
nommés ainsi qu'il suit à la Cour d'Appel de Dolisie :

Siège :

- GOMIS Christine, Magistrat hors hiérarchie 2è échelon, Premier Prési-
dent.
- ESSAMY-GATSE, Magistrat 1er grade, Vice-Président.
- MAKELE-FOUKOU, Magistrat 1er grade 4è échelon, Président Cour Crimi-
nelle.
- ALINGUI-NGASSAKI, Magistrat 1er grade 4è échelon, Président Chambre
d'Accusation.
- BOUKA Rufin, Magistrat 1er grade 1er échelon, Conseiller.
- ANDZILANDO David, Magistrat 1er grade 4è échelon, Conseiller.
- MABIALA Aimé Michel, Magistrat 1er grade 1er échelon, Conseiller.
- KAMBA Jean Jacques, Magistrat 1er grade 1er échelon, Conseiller.

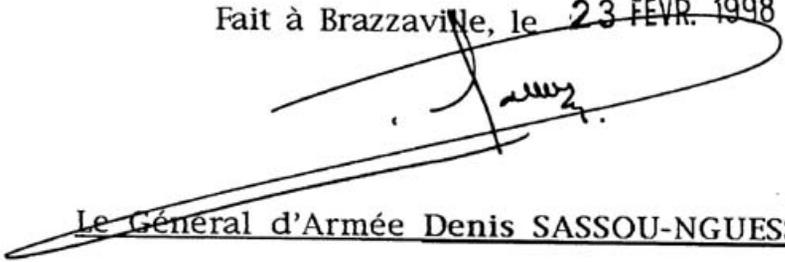
Parquet :

- MABELE-GABOUMA, Magistrat hors hiérarchie 2è échelon, Procureur
Général.
- OSSIBI Albert, Magistrat 1er grade 3è échelon, Avocat Général.
- MBITSI Théophile, Magistrat 2è grade 4è échelon, Substitut Général.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités fixées par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

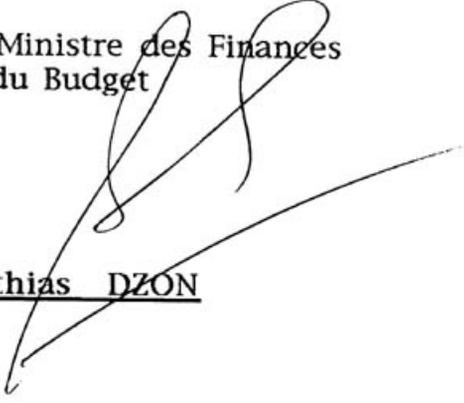
Fait à Brazzaville, le 23 FEVR. 1998


Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice


Pierre NZE

Le Ministre des Finances
et du Budget


Mathias DZON